



## Nous sauverons nos retraites en partageant nos efforts.

" Est-ce que ça veut dire que la durée de cotisation va être la même pour tout le monde ? "

- Oui, 40 ans en 2008 pour tous : les fonctionnaires comme les salariés du privé. Ces 40 ans comprendront les années travaillées à plein temps ou à mi-temps mais aussi les années bonifiées et les années de chômage.

" Je travaille dans le secteur privé et je comptais prendre ma retraite dans deux ou trois ans. Qu'est-ce qui change pour moi ? "

- Rien. La réforme ne s'appliquera qu'à partir de 2008 et de manière très progressive. Elle ne bouleverse pas les projets de ceux qui sont proches de la retraite.

" Je suis fonctionnaire. Est-ce que je devrai travailler plus longtemps ? "

- La réforme vous assure le maintien de votre niveau de pension en travaillant 6 mois de plus chaque année à partir de 2004 soit 2 ans et demi en 2008. Mais, dans tous les cas, les limites d'âge prévues par votre statut sont garanties par la loi : aucun enseignant, sauf s'il le désire, ne travaillera au-delà de 65 ans, et ceci, sans décote. Aucun policier, sauf s'il le désire, ne travaillera au-delà de 55 ans et ceci, sans décote.

RETRAITES. AVEC UN EFFORT,  
ENSEMBLE, ON S'EN SORT

Seuls les salariés partagent les efforts, le patronat licencie, bénéficie d'exonération et les spéculateurs sont dispensés de participer aux efforts et d'autres modes de cotisations existent

C'est un alignement vers le bas pour tous alors que le COR considère que le système sur les bases actuelles pourrait perdurer en ne gageant que 0,3% du PIB par an.

FAUX : le changement a commencé depuis 1993 pour le privé qui était aussi à 37,5 annuités.

Le niveau de la pension est remis de fait en question par l'allongement imposé de l'activité au delà de 60 ans. La limite d'âge de 65 ans sera garantie = ce n'est pas une avancé sociale, à 65 ans même sans décote, la pension sera réduite d'un côté par le manque d'annuités de cotisations et de l'autre par la baisse du taux des annuités dans les années à venir.



## Nous sauverons nos retraites en partageant nos efforts.

" Pourrai-je partir sans avoir mes 40 ans de cotisation ? "

- Oui, que vous soyez dans le secteur privé ou dans la fonction publique, à partir de l'âge légal. Le montant de votre retraite sera alors fonction de votre durée de cotisation et de votre âge. Dans le secteur public, si vous avez atteint la limite d'âge, vous ne subirez aucune décote.

" Est-ce que je vais travailler plus longtemps pour avoir une retraite plus basse ? "

- Non. Vous garderez le même niveau de retraite en travaillant un peu plus longtemps, et vous pourrez même l'améliorer en travaillant au-delà de la durée normale de cotisation. Sans réforme, le niveau des retraites serait à terme divisé par deux.

" Je suis fonctionnaire. Est-ce que l'on va enfin prendre en compte mes primes ? "

- Oui. Les primes des fonctionnaires seront désormais prises en compte dans la limite de 20 % de leur traitement. Dès l'année prochaine, tous les fonctionnaires cotiseront dans un régime obligatoire, à part égale avec leur employeur.

RETRAITES. AVEC UN EFFORT,  
ENSEMBLE, ON S'EN SORT

Qui pourra partir à 60 ans avec une retraite décente quand il faudra 40, 41, 42 annuités de cotisations ? Certainement pas la France d'en bas.

A durée de travail égale à 37,5 ans, la pension est réduite : c'est un recul social.

Prétendre qu'en travaillant au delà de la durée normale de cotisations on peut améliorer sa pension est un leurre puisque la durée de cotisations serait rallongée : c'est courir après son ombre. La division par deux du niveau de retraite sans la réforme est une affirmation démagogique contraire au rapport du COR qui considère que le système sur les bases actuelles pourrait perdurer en ne gageant que 0,3% du PIB par an.

La cotisation sur les primes est une baisse immédiate du pouvoir d'achat des actifs pour une caisse gérée comme un fonds de pension. Ce n'est pas l'intégration des primes dans le traitement. Cette caisse avec la réduction médiatisée des effectifs des fonctionnaires ira à la faillite ou coûtera de plus en plus cher ou réduira les prestations.



## Nous sauverons nos retraites en introduisant plus de justice.

" Je travaille depuis l'âge de 15 ans.

Est-ce que je vais enfin pouvoir partir avant 60 ans ? "

- Oui. Avec la réforme, et pour la première fois, ceux qui ont commencé à travailler à 14, 15 ou 16 ans pourront toucher une retraite à taux plein avant 60 ans.

" Et pour moi qui ai touché le SMIC pendant toute ma vie professionnelle, quel sera le montant de ma retraite ? "

- Avec la réforme, vous avez la garantie de toucher 85 % du SMIC net. Sans réforme, ce serait à terme moins de 60 %.

" Je suis enseignante, j'ai eu deux enfants.

Est-ce que c'est pris en compte pour ma retraite ? "

- Oui, rien n'est changé. Vous aurez deux années de cotisation en plus.

RETRAITES. AVEC UN EFFORT,  
ENSEMBLE, ON S'EN SORT

La justice passe par la redistribution des richesses produites par les salariés.

Une mesure qui ira en s'éteignant vu l'entrée de plus en plus tardive dans le monde du travail doublé du chômage important des jeunes. Quel sera le niveau réel de la retraite calculée sur les 25 meilleures années ?

La retraite à moins de 60% était la conséquence des mesures Balladur. Une retraite à 85% du SMIC n'est pas une mesure de progrès social mais une mesure de simple justice sociale encore insuffisante.

Cette situation n'est valable que pour les enfants arrivés dans la famille avant 2004.

Pour les enfants nés après 2004 l'absence d'argument du gouvernement prouve la dégradation pour l'avenir



## Nous sauverons nos retraites en donnant plus de liberté.

" Et si je veux continuer à travailler ? "

- Avec la réforme, vous pourrez choisir de continuer à travailler après avoir acquis tous vos droits : votre pension sera alors augmentée de 3 % par an. Votre retraite pourra ainsi être améliorée jusqu'à 15 %.

" Et si je veux toucher ma retraite tout en continuant à travailler ? "

- C'est possible : la réforme assouplit les conditions qui permettent de bénéficier de sa retraite tout en continuant à travailler.

" Et pour moi qui suis entré tard dans la vie active, quel est mon choix ? "

- Vous aurez désormais la possibilité de racheter jusqu'à trois années, quel que soit votre âge, pour augmenter le montant de votre retraite. De toute façon, au-delà de la limite d'âge, vous toucherez votre retraite sans décote.

RETRAITES. AVEC UN EFFORT,  
ENSEMBLE, ON S'EN SORT

Pour les plus jeunes l'augmentation de la pension sera quasi impossible car leur durée de cotisations sera trop courte sauf à travailler bien au-delà de 65 ans.

La possibilité de travailler après la retraite risque de devenir une obligation pour survivre comme dans de nombreux pays anglo-saxons. C'est entraver la lutte contre le chômage.

Le rachat ne pourra profiter qu'à ceux qui en auront les moyens et sous conditions restrictives. La promesse de l'abandon de la décote au delà de la limite d'âge n'est pas une avancée sociale. Cette limite d'âge n'est pas intangible puisqu'il serait possible de la dépasser de 2,5 ans pour compléter les droits à pension.

RETRAITE, POUR UNE RÉPARTITION DES  
RICHESSES PLUS JUSTE, C'EST TOUS ENSEMBLE